

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [isabelle-legris-hotmail-com](mailto:isabelle-legris-hotmail-com)

<https://www.cadre21.org/membres/f57eb0f23a931d262077d124>

Date d'obtention : 2025-10-24 16:10:31

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La prise en charge est plus rapide, donc limite les dégâts. N'interfère pas avec le processus judiciaire. Partenariat avec l'école, les policiers et le DPCP. Accompagnement plus simple pour les intervenants. La bienveillance et l'efficacité est mis de l'avant.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Accompagnement plus simple et prise en charge plus rapide, donc limitation des dégâts.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Être bienveillante, suivre le questionnaire et les étapes de la trousse et ne pas regarder les photos ou vidéos mis en cause.